



Paris, le 20 mai 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'UIMM et trois organisations syndicales représentatives de la métallurgie (CFDT, CFE-CGC et FO) signent un manifeste de propositions pour préserver l'emploi et les compétences et construire l'industrie de demain**

Face aux difficultés économiques et au risque de déclin auxquels l'industrie française est aujourd'hui confrontée, les partenaires sociaux de la métallurgie considèrent qu'il y a urgence à se mobiliser pour préserver l'emploi et les compétences de l'industrie.

Dans ce moment si particulier, où le dialogue social doit être au cœur de la reprise de l'activité, les partenaires sociaux de la métallurgie prennent leurs responsabilités et signent un **manifeste de propositions pour préserver l'emploi et les compétences**, en trois volets : (i) la préservation des emplois, (ii) le développement des compétences de demain et (iii) le soutien à l'alternance et l'emploi des jeunes.

(i) **La préservation des emplois.** Ils formulent tout d'abord plusieurs propositions :

- **La prolongation du dispositif exceptionnel d'activité partielle ;**
- **Un nouveau dispositif de préservation de l'emploi industriel :** il vise à garantir l'emploi et à limiter autant que possible les impacts sur la rémunération pendant les périodes de sous-activité. Il est proposé que l'Etat et/ou l'UNEDIC prenne(nt) en charge l'indemnisation versée aux salariés pour les heures non travaillées selon des modalités à définir. L'objectif de ce dispositif est d'éviter autant que faire se peut les licenciements économiques et la perte de précieuses compétences sur le long terme.
- **Un système de solidarité d'aménagement de fin de carrière** qui viserait à favoriser l'embauche des jeunes qui vont être confrontés à la fin de leurs parcours d'études à une entrée plus difficile dans le monde professionnel.
- **La promotion et la généralisation du prêt de main d'œuvre :** les partenaires sociaux demandent pour ce faire à l'État d'assouplir les conditions pour y recourir.

(ii) **Le développement des compétences de demain :** ils proposent ensuite plusieurs mesures **pour mieux relancer l'activité industrielle** : ciblage des financements et subventions vers les formations nécessaires à la reprise (santé et sécurité), en particulier pour les entreprises de moins de 300 salariés, ou au développement des compétences de demain et possibilité de mobiliser le Compte personnel de formation sur tout type de formation nécessaire à la reprise.

(iii) **Le soutien à l'alternance et à l'emploi des jeunes :** Ils demandent enfin des mesures d'urgence en faveur des jeunes, qui risquent d'être les premières victimes de la crise :

- Une campagne de promotion d'ampleur de l'alternance ;

- Des mesures temporaires et exceptionnelles visant à inciter les entreprises à poursuivre leur recrutement par alternance en réduisant, par exemple, le coût du recrutement d'un alternant ;
- Un accompagnement dans l'achat, par les apprentis, d'équipement informatique pour se former à distance ;
- De nouvelles aides au logement et à la mobilité des jeunes pour mieux les accompagner vers un premier emploi dans certains bassins d'emplois industriels ;
- L'assouplissement de certaines modalités d'exécution des contrats pour permettre à un jeune qui n'a pas pu trouver d'employeur de poursuivre et valider sa formation ;
- Des mesures urgentes pour les centres de formations d'apprentis industriels afin qu'ils puissent être aidés au financement des surcoûts liés à la mise en place des mesures sanitaires.

Enfin, après un état des lieux de la situation, ils travailleront ensemble à l'élaboration d'un plan ambitieux de **relance industrielle** pour une industrie forte dans une France souveraine. A cet effet, ils éclaireront, notamment, les conditions d'une industrie compétitive, économe en énergie et vertueuse en matière environnementale, assurant une transition numérique efficace, ancrée dans les territoires et socialement contributive au développement des entreprises et de l'emploi. Leur objectif est d'initier un débat national sur l'avenir de l'industrie en France.

**Contacts :**

**UIMM : C. Gallot – Directrice de la Communication – 06 07 52 62 39 ([cgallot@uimm.com](mailto:cgallot@uimm.com))**

**FGMM - CFDT : Stéphane Destugues – Secrétaire Général – 06 74 77 80 14**

**FO Métaux : Frédéric Homez – Secrétaire Général – 01 53 94 54 00**

**CFE-CGC Métallurgie : Gabriel Artero – Président – 06 76 60 30 90 ([gabriel.artero@fcmtm.com](mailto:gabriel.artero@fcmtm.com))**